

AMULETTES PERSONNELLES ET DOMESTIQUES EN PHÉNICIEN ET EN HÉBREU (I^{ER} MILLÉNAIRE AV. N.È) ET LA TRADITION JUIVE DES *TEFILLIN* ET *MEZUZOT*

André LEMAIRE
École Pratique des Hautes Études, Paris

Résumé – Même si elle se réfère au texte bien connu de *Deutéronome* 6, 6-9, l'origine exacte de la pratique des *tefillin* et *mezuzot* juives, attestées dès le tournant de notre ère, reste assez obscure. Ce qui est clair, c'est qu'elles jouent apparemment le rôle d'amulettes inscrites liées aussi bien aux individus qu'aux maisons. Dès lors, pour essayer de mieux la saisir, il paraît utile de la comparer aux amulettes inscrites du I^{er} millénaire av. n. è. Attestées en phénicien, araméen et paléo-hébreu, les quelques amulettes inscrites de cette époque révèlent que, à côté du type bien connu des amulettes comportant un petit rouleau inscrit à l'intérieur d'un étui porte-amulette destiné à protéger une personne, d'autres étaient destinées à protéger non pas des individus mais des maisons. Par ailleurs, l'épigraphie du VIII^e s. av. n. è. révèle l'existence d'inscriptions peintes sur la paroi de murs chaulés, spécialement près des entrées de pièce et des montants de porte. Ces inscriptions semblent avoir eu un but didactique en affichant, en quelque sorte, certains textes célèbres pour mieux les mémoriser. C'est probablement la convergence de ces deux pratiques remontant aux IX^e-VI^e s. qui a abouti à la forme et au contenu des *tefillin* et *mezuzot* du tournant de notre ère.

Περίληψη – Η ακριβής προέλευση της θρησκευτικής χρήσης των εβραϊκών *tefillin* και *mezuzot* παραμένει αρκετά σκοτεινή, παρά το γεγονός ότι αναφέρεται στο πολύ γνωστό κείμενο του *Δευτερονόμιου* 6, 6-9, και η παρουσία τους επιβεβαιώνεται ήδη στις άρχες του 1^{ου} αιώνα μ.Χ. Είναι μάλλον προφανές ωστόσο ότι ο ρόλος τους ήταν αυτός των ενεπίγραφων περιάπτων τα οποία συνδέονται τόσο με τους ανθρώπους όσο και με τα σπίτια. Επομένως, για να αντιληφθούμε καλύτερα τη χρήση τους, θα ήταν ίσως χρήσιμο να την συγκρίνουμε με τα ενεπίγραφα περιάπτα της πρώτης χιλιετίας π.Χ. Τα περιορισμένου

αριθμού ενεπίγραφα περίπτα αυτής της περιόδου, στα φοινικικά, αραμαϊκά και αρχαία εβραϊκά, αποκαλύπτουν ότι, παράλληλα με τον γνωστό τύπο περιπτών ο οποίος περιέχει στο εσωτερικό της θήκης του ένα μικρό ενεπίγραφο κύλινδρο χαρτιού με προορισμό την προστασία των ανθρώπων, υπήρχαν και άλλα των οποίων ο προορισμός ήταν να προστατεύουν όχι ανθρώπους αλλά σπίτια. Εξάλλου, το επιγραφικό κείμενο του 8^{ου} αιώνα π.Χ. αποκαλύπτει την ύπαρξη επιγραφών σε ασβεστωμένους τοίχους, ειδικότερα πλησίον των εισόδων και των παραστατών της θύρας. Οι επιγραφές αυτές φαίνεται ότι είχαν ένα διδακτικό σκοπό με την ανάρτηση, κατά κάποιο τρόπο, ορισμένων περιφημων κειμένων προς καλύτερη απομνημόνευση. Η σύγκληση των δυο αυτών χρήσεων από τον 9^ο ως τον 6^ο αιώνα καταλήγει πιθανώς στη μορφή και στο περιεχόμενο των *tefillin* και *mezuzot* του πρώτου 1^{ου} αιώνα μ.Χ.

La pratique des *mezuzot* et *tefillin* est bien connue dans la tradition juive depuis l'époque hellénistique¹ jusqu'à aujourd'hui :

– suivant la coutume actuelle, la *mezuzah* est un petit rouleau de parchemin contenant quelques passages bibliques importants et placé dans une boîte que l'on fixe sur le « montant de porte » – en hébreu *mezuzah* – des pièces d'habitation de la maison. Actuellement ces *mezuzot* contiennent deux extraits du *Deutéronome* (6, 4-9 et 11, 13-21) qui font référence à l'écriture des commandements sur les montants de porte des maisons et des portes (de palais ou de ville) ;

– les *tefillin* sont des étuis quadrangulaires en cuir² contenant un petit manuscrit avec quatre passages bibliques (*Exode* 13, 1-10, 11-16 ; *Deutéronome* 6, 4-9 ; 11, 13-21³) que les adultes, au sens religieux du terme – c'est-à-dire à partir de treize ans –, portent sur le front ou au bras gauche pendant la prière du matin. Il semble que, à l'origine, ces *tefillin* étaient portés toute la journée. À Qoumrân, le choix des textes recopiés sur les *tefillin* et les *mezuzot* pouvait être plus large et pouvait inclure *Exode* 12, 43 à 13, 16 ; *Deutéronome* 5, 1 à 6, 9⁴ ; 10, 12 à 11, 21 ; 32⁵.

Comme pour les *mezuzot*, les *tefillin* ont fait l'objet d'une réglementation détaillée et commentée dans la tradition rabbinique (*Talmud de Babylone, Menahot*

1. Cf. le témoignage littéraire de la Lettre d'Aristée (PELLETIER, 1962, p. 178-179, § 158-159) et surtout les attestations de ce type de documents à Qoumrân (MILIK 1977 ; SCHIFFMAN 2000).

2. Sur les plus anciens exemples, à Qoumrân, cf. HARDING 1955, p. 7 ; DE VAUX 1962, p. 31, pl. VIII, (cf. aussi p. 178, pl. XXXVIII) ; surtout MILIK 1977, p. 34-35 ; YADIN 1969 ; BAILLET 1970 ; TOV 2000, p. 213-216.

3. Cette sélection semble avoir été fixée vers 100 de notre ère et se retrouve dans les *tefillin* du désert de Juda : MILIK 1977, p. 38.

4. Cf. BROOKE 2003.

5. MILIK 1977, p. 38.

34-37 ; 42-43 ; cf. *Sanhédrin* 88b, *Megillah* 18b ; *Massekhet Tefillin* 9). Tout en rattachant ces deux objets à la tradition biblique, en particulier à *Deutéronome* 6, 8⁶, il est clair que les détails de ces deux pratiques ont été réglementés par les « scribes » (*Sanhédrin* 88b) et résultent d'une tradition fixée par la « loi orale »⁷. C'est pourquoi ces deux pratiques ont été rejetées par les Samaritains (*Menahot* 42b) et les Qaraïtes alors qu'elles semblent avoir été adoptées par les Sadducéens avec des règles encore plus rigoureuses⁸.

De fait, la pratique samaritaine reflète une autre interprétation qui prend au pied de la lettre *Deutéronome* 6, 9 : « Tu les écriras (= les commandements) sur les montants de porte de ta maison et sur tes portes monumentales ». Ils ont donc gravé dans la pierre les textes fondamentaux, en particulier les dix commandements⁹, à l'entrée de leurs maisons¹⁰, spécialement sur le linteau de l'entrée principale, afin de mieux les enseigner au peuple. Cette pratique samaritaine semble plus fidèle à la lettre du texte biblique et on peut la comparer à plusieurs inscriptions hébraïques de Palmyre comportant des extraits du *Deutéronome* gravées en hébreu carré sur un linteau et des montants de porte, malheureusement difficiles à dater (II^e s. ?)¹¹. On peut aujourd'hui mieux comprendre ce type d'inscriptions à but didactique à la lumière des découvertes archéologiques¹², en particulier de celle des inscriptions paléo-hébraïques de la première moitié du VIII^e s. av. J.-C. mises au jour à Kuntillet 'Ajrud dans le désert du Sinaï, environ à mi-chemin entre Élat et Qadesh-Barnéa.

En effet, bien que, près de trente ans après leur découverte, nous ne disposions toujours que de publications préliminaires, parmi les diverses inscriptions en écriture hébraïque et phénicienne mises au jour dans ce site, le fouilleur Z. Meshel signale que deux inscriptions en écriture paléo-hébraïque « ont été trouvées dans les débris de l'entrée du magasin occidental. Une seule a été trouvée *in situ* sur le montant de porte septentrional de l'ouverture conduisant de la "salle aux bancs" à la cour intérieure »¹³, position qui correspond exactement à l'indication de *Deutéronome* 6, 9. D'après le contenu des autres inscriptions, en particulier des inscriptions à l'encre sur *pithoi* comportant des abécédaires et des formules de bénédic-

6. Cf. aussi *Exode* 13, 9-16; *Deutéronome* 11, 18.

7. JAPHET 2004, p. 413-418.

8. *Talmud de Babylone, Shabbat*, 108a ; cf. LE MOYNE 1972, p. 195-197.

9. On notera que le décalogue (*Exode* 20, 7-12; cf. *Deutéronome* 5, 11-16) figurait parmi les textes recopiés sur les *mezuzot* à Qumrân (MILIK 1977, p. 80-81) et dans le papyrus Nash, vraisemblablement une *mezuzah*. D'après le *Talmud de Jérusalem, Berakhot* 1:8, 3c, l'inclusion du décalogue dans les *tefillin* semble caractéristique des *minim*, « sectaires/hérétiques ».

10. NAVEH 1989 ; 2002, p. 376.

11. Cf. NOY, BLOEDHORN 2004, p. 70-75.

12. Cf., d'une manière générale, pour le contexte proche-oriental, KEEL 1981, p. 159-240.

13. MESHEL 1992, p. 107.

tion épistolaires, ces inscriptions à l'encre avaient apparemment un but didactique et constituaient en quelque sorte un « affichage ». La fonction didactique de cette pratique semble confirmée par celle des inscriptions sur plâtre assez similaires de Deir 'Alla, dans la moyenne vallée du Jourdain, datant aussi de la première moitié du VIII^e s. av. J.-C.¹⁴.

Ainsi, il est assez vraisemblable que, en mettant de côté le passage de l'écriture à l'encre sur un mur chaulé à la gravure sur pierre, la tradition samaritaine correspond mieux au sens originel de Deutéronome 6, 9 et cette interprétation semble confirmée par la gravure en hébreu carré du texte de *Deutéronome* 6, 4-9 sur un linteau d'une maison de Palmyre, vraisemblablement dès le II^e siècle de notre ère¹⁵.

Mais alors d'où vient l'interprétation particulière de la tradition juive des *tefillin* et les *mezuzot* ? Il nous paraît probable qu'elle vienne de la fusion entre la fonction didactique de l'écriture affirmée par Deutéronome 6, 9 et sa fonction magico-religieuse, c'est-à-dire de la convergence entre la pratique de l'« affichage didactique » et celle des amulettes inscrites telles qu'elles sont attestées dans le monde ouest-sémitique des IX^e-VI^e s. av. J.-C. D'ailleurs le Talmud lui-même fait déjà allusion à l'efficacité de la *mezuzah* comme une amulette (*Talmud de Jérusalem, Pe'ah* 1, 1/15d ; *Genèse Rabbah* 35, 3 ; cf. aussi l'allusion dans *Talmud de Babylone, 'Avodah Zarah* 11a).

Cependant, si l'on regarde du côté des amulettes anciennes du Levant, on s'aperçoit que celles-ci sont très diverses non seulement de taille et de qualité mais aussi de méthode d'évocation (inscription ou iconographie)¹⁶. Lorsqu'il s'agit d'amulettes inscrites, ces dernières peuvent se présenter de différentes manières : il apparaît ainsi que les plaques ou plaquettes inscrites sur bronze (comme celle publiée par H. Sader¹⁷) ou sur pierre (comme les deux tablettes d'Arslan Tash¹⁸ ou une amulette phénicienne de lapis-lazuli¹⁹) ou encore sur argile²⁰, apparemment destinées à être directement suspendues par un cordon au cou de leur propriétaire, sont d'un genre assez différent des *tefillin* et des *mezuzot* qui se caractérisent par le fait que l'inscription est située à l'intérieur d'un étui.

De tels étuis à amulette, comportant éventuellement encore l'amulette à l'inté-

14. LEMAIRE 1991a, p. 52-55.

15. NOY, BLOEDHORN 2004, p. 70-73.

16. Cf., par exemple, HERRMANN 1994 ; 2002.

17. SADER 1990, p. 318-321 ; LEMAIRE 1991b, p. 115 ; SCHMITZ 2002, p. 817-820.

18. Cf. récemment PARDEE 1998 ; ZAMORA 2003.

19. Cf. BORDREUIL 1986.

20. Cf., par exemple, FALES 1986, p. 222-224, n° 45 ; LEMAIRE 2001, p. 113-114, n° 23.

rieur, sont bien connus dans la tradition égyptienne²¹ et phénico-punique²² et, pour ne rester que dans ce dernier domaine, plusieurs étuis avec lamelle d'or inscrite ont été publiés ou réétudiés récemment comportant souvent les verbes šMR et NŠR , « garde » et « protège »²³. Apparemment ce genre d'amulette personnelle était suspendu au cou de son propriétaire en vue de le protéger et, lorsque leur origine est connue, ces amulettes et/ou leurs étuis semblent essentiellement trouvés dans des tombes, avec les autres bijoux et biens personnels du défunt.

Ce contexte archéologique est précisément celui des deux seules amulettes inscrites en paléo-hébreu de l'époque royale israélite attestées à ce jour. Il s'agit de deux amulettes en argent découvertes dans le reposoir d'une tombe de Ketef Hinnom au sud-ouest de l'ancienne ville de Jérusalem. Trouvées en 1979, elles ne furent publiées que dix ans plus tard du fait des difficultés techniques de leur déroulement et de leur lecture. Après les publications préliminaires de G. Barkay (1989) et de A. Yardeni (1991) et après l'*editio princeps* de G. Barkay en 1992, de nombreuses études leur ont été consacrées²⁴ et leur datation vers 600 a parfois été discutée²⁵. Cependant le contexte archéologique et une nouvelle étude paléographique à partir de nouvelles photographies viennent de confirmer leur datation approximative à la fin de l'époque royale²⁶, ainsi que leur fonction apotropaïque. Bien qu'elles n'aient pas été trouvées dans un étui, leur dimension et le fait qu'elles aient été retrouvées enroulées, ainsi que leurs dimensions réduites (Ketef Hinnom I : 27 x 98 mm et Ketef Hinnom II : 11 x 39,2 mm) indiquent qu'il s'agissait probablement d'amulettes personnelles suspendues au cou de leur propriétaire. Leur contenu semble faire allusion à leur fonction apotropaïque et, surtout, contient une forme de la bénédiction sacerdotale de *Nombres* 6, 24-26 :

Que YHWH te bénisse, qu'il te garde,
qu'il illumine sa face vers toi
et qu'il t'accorde la paix/le bonheur.

Les dimensions, la fonction apotropaïque et la forme de la bénédiction que l'on retrouve dans la Bible rapprochent nettement cette amulette inscrite des *tefillin* ultérieurs²⁷ même si le matériau utilisé pour l'inscription est différent : argent au lieu de cuir. En fait, comme l'a déjà remarqué A. Yardeni²⁸, le lien avec les *tefillin*

21. Cf., par exemple, BOURRIAU, RAY 1975; LECLANT 1980.

22. Cf. QUILLARD 1970-71; GOUDER, ROCCO 1975 (repris dans MÜLLER 2001; EMERTON 2004); FERNANDEZ, PADRO 1986, p. 82-83, fig. 6; HÖBL 1986, I, p. 338-353; II, p. 129-135; PISANO 1987, p. 90-91; QUILLARD 1989, p. 162-164.

23. Cf., en particulier, CIS I, 6067-6068; LOZACHMEUR, PEZIN 1993; RUIZ CABRERO 2003, p. 91.

24. Cf. récemment WAALER 2002.

25. Cf., en particulier, RENZ 1995, p. 447-456, datation critiquée dans LEMAIRE 1997, col. 165.

26. Cf. BARKAY *et alii* 2003 et 2004.

27. Cf. VEJOLA 1992, p. 537.

28. YARDENI 1991, p. 185.

ultérieurs semble assuré par la mention de « 10 *tefillah* en argent » dans un papyrus d'Edfou du III^e s. av. J.-C.²⁹

Cependant si l'origine des *tefillin*, prières inscrites portées comme des amulettes personnelles, semble ainsi éclairci et qu'on peut facilement comprendre que la tradition rabbinique ait voulu adapter cette pratique pour la faire servir au renforcement de la transmission de la tradition biblique, en s'inspirant des expressions symboliques de *Deutéronome* 6, 6-8, il n'en va pas de même avec la *mezuzah* dont la tradition samaritaine et les inscriptions hébraïques de Palmyre révèlent bien qu'elle ne découle pas directement et uniquement de l'expression de *Deutéronome* 6, 9. Comment expliquer cet usage d'une sorte d'amulette inscrite concernant les habitations et non plus les personnes ? Il nous semble que cette pratique s'éclaire à la lumière de la comparaison avec deux petits objets inscrits en métal précieux trouvés en Méditerranée orientale, dans le nord du Levant.

Il s'agit tout d'abord d'un petit étui en or (67 mm de long et 22 mm de diamètre) trouvé il y a plus d'un siècle lors des fouilles de Zencirli, dans le sud-est de la Turquie actuelle, immédiatement à l'est de l'Amanus et disparu aujourd'hui. Cet objet ne fut pas trouvé dans une tombe mais derrière la petite porte d'accès au palais du roi Kilamuwa (deuxième moitié du IX^e s. av. J.-C.) avec une inscription en dialecte araméen local (samalien) : probablement fixé primitivement dans l'encadrement de la porte comme une sorte de clou votif dédié au dieu Rakkabel (RKB'L), « maître de la maison (B'L BT) » d'après la ligne 16 de l'inscription monumentale du même roi Kilamuwa³⁰. C'est dire que cet étui en or n'est pas un « *szepterhülse* », comme le proposèrent les fouilleurs³¹, ni relié à une amulette personnelle comme on en trouve dans les tombes. Il s'agit plutôt d'un étui porte-amulette³² lié au palais. Il devait contenir une lamelle inscrite en or ou une formule de protection sur papyrus exprimant le fait que le roi Kilamuwa mettait toute sa maison (au sens double de bâtiment/palais et de famille/dynastie) sous la protection du dieu Rakkabel (RKB'L).

Le deuxième objet est une assez longue amulette inscrite en argent (26 cm de long sur 4,6 cm de large), provenant probablement de la région de Byblos et actuellement dans une collection privée, que nous avons publiée en 2003³³. L'amulette était apparemment contenue dans un étui en bronze de dimensions très similaires (66 mm de long sur 21,5 mm de diamètre) à celles de l'étui en or de Zencirli que nous venons d'évoquer. L'inscription elle-même, assez bien conservée et datée vers 500 avant notre ère, comporte 22 lignes par lesquelles le propriétaire Rak-

29. Cowley 81, 30 = PORTEN, YARDENI 1993, p. 260 : C3. 28, 106.

30. GIBSON 1982, p. 34, 39.

31. Cf. ANDRAE 1943, p. 102.

32. Comme nous l'avons montré dans LEMAIRE 1990.

33. LEMAIRE 2003.

kabôsh dédie, en accomplissement d'un vœu, sa maison (biens et personnes) à sa « Dame 'Ashtart/Astarté » afin qu'elle le bénisse et le sauve, lui et toute sa famille. D'après l'inscription, cette dédicace à la grande divinité phénicienne fut célébrée solennellement par une cérémonie comportant des sacrifices d'animaux.

Ces deux inscriptions, samalienne et phénicienne, révèlent une pratique attestée au moins de la fin du IX^e jusqu'au début du V^e siècle avant notre ère, suivant laquelle des personnages importants, éventuellement à la suite d'un vœu, plaçaient officiellement leur maison/palais sous la protection de leur divinité personnelle ou familiale. Les dimensions, la forme, la place de fixation de ces amulettes et même le nombre des lignes³⁴ peuvent être facilement rapprochées de celles des *mezuzot* de la tradition juive postérieure. Bien plus, la mise en évidence du théonyme « Shaddaï » dans les *mezuzot* de la tradition juive n'est pas sans rappeler la dédicace à RKB'L ou à 'Ashtart des deux objets que nous venons d'évoquer.

On pourrait objecter à ce rapprochement le fait que les deux exemples cités sont des objets en métal précieux (or et argent) alors que le texte des *mezuzot* est écrit sur du cuir. On remarquera, d'abord, que, en ce qui concerne l'étui, la tradition juive admet qu'il puisse être en métal précieux et, ensuite, que rien ne nous dit que le texte d'autres amulettes de maison phénico-araméennes n'aie pas été écrit sur papyrus ou sur cuir qui ne serait pas parvenu jusqu'à nous à cause du climat relativement humide du Levant. Nous avons d'ailleurs déjà évoqué cette possibilité pour le contenu de l'étui porte-amulette en or de Zencirli.

Ce problème de conservation matérielle ne permet pas d'avoir une appréciation précise de l'extension de cette pratique. Toute découverte archéologique doit beaucoup au hasard, à la chance. Cependant, il y a probablement ici, en plus, le phénomène naturel de la disparition des matières organiques, papyrus ou cuir. Les deux objets conservés en métal précieux appartenaient visiblement à des personnages importants, un roi de Samal et un personnage influent de Byblos. La même pratique a pu se développer dans des milieux plus populaires sans que les objets ne soient parvenus jusqu'à nous car ils étaient en matière organique et les murs des maisons ou des tombes populaires les protégeaient moins que les murs des palais ou maisons patriciennes, ou encore des tombes creusées dans le roc. Ainsi, l'extension de cette pratique dans les milieux populaires semble nous échapper.

Il reste que le texte écrit des *mezuzot* de la tradition juive est différent d'un texte de dédicace à une divinité en vue de la protection de la maison puisqu'il s'agit de deux extraits du livre du *Deutéronome* (6, 4-9 ; 11, 13-21), mais cette différence peut très bien s'expliquer par l'intervention des anciens maîtres de sagesse qui ont voulu adapter cette coutume en la transformant quelque peu en vue de mieux inculquer la nécessité de l'étude et de l'observance des commandements.

34. Traditionnellement le texte des *mezuzot* est écrit sur 22 lignes (RABINOWITZ 1971, col. 1475).

- BROOKE 2003 George J. BROOKE, « Deuteronomy 5-6 in the Phylacteries from Qumran Cave 4 », dans S.M. PAUL *et alii* (éd.), *Emanuel. Studies in Hebrew Bible, Septuagint and Dead Sea Scrolls in Honour of Emanuel Tov, Supplements to Vetus Testamentum* 94, Leiden, 2003, p. 57-70
- EMERTON 2004 John A. EMERTON, « A Phrase in a Phoenician Papyrus and a Problem in Isaiah 5.14 », dans J.C. EXUM, H.G.M. WILLIAMSON (éd.), *Reading from Right to Left. Essays on the Hebrew Bible in Honour of David J.A. Clines, JSOTS* 373, London, 2004, p. 121-127
- FALES 1986 Frederick Mario FALES, *Aramaic Epigraphs on Clay tablets of the Neo-Assyrian Period, Studi Semitici* NS 2, Rome, 1986
- FERNANDEZ, PADRO 1986 J.H. FERNANDEZ, Josep PADRO, *Amuletos de tipo egipcio del museo arqueologico de Ibiza, Eivissa*, 1986
- GIBSON 1982 John C.L. GIBSON, *Textbook of Syrian Semitic Inscriptions III Phoenician Inscriptions*, Oxford, 1982
- GOUDER, ROCCO 1975 T.C. GOUDER, B. ROCCO, « Un talismo bronzeo da Malta contenente un nastro di papiro con iscrizione fenicie », *Studi Magrebini* 7 (1975), p. 1-18
- GRAS *et alii* 1989 Michel GRAS *et alii*, *L'univers phénicien*, Paris, 1989
- HARDING 1955 Lancaster G. HARDING, « Introductory », dans D. BARTHÉLEMY et J.T. MILIK, *Qumran Cave I, Discoveries in the Judaean Desert* I, Oxford, 1955, p. 3-7
- HERRMANN 1994 Christian HERRMANN, *Ägyptische Amulette aus Palästina/Israel. Mit einem Ausblick auf ihre Rezeption durch das Alte Testament, Orbis Biblicus et Orientalis* 138, Fribourg/Göttingen, 1994
- HERRMANN 2002 Christian HERRMANN, *Ägyptische Amulette aus Palästina/Israel II, Orbis Biblicus et Orientalis* 184, Fribourg/Göttingen, 2002
- HÖBL 1986 Günther HÖBL, *Ägyptisches Kulturgut im phönikischen und punischen Sardinien I, Études préliminaires aux religions orientales dans l'empire romain* 102, Leiden, 1986, p. 338-353 ; II, p. 129-135
- JAPHET 2004 Sara JAPHET, « The Tension between Rabbinic Legal Midrash and the 'Plain Meaning' (Peshat) of the Biblical Text - An Unresolved Problem? In the Wake of Rashbam's Commentary on the Pentateuch », dans C. COHEN *et alii* (éd.), *Sefer Moshe. The Moshe Weinfeld*

- Jubilee Volume. Studies in the Bible and the Ancient Near East, Qumran and Post-Biblical Judaism*, Winona Lake, 2004, p. 403-425
- KEEL 1981 Othmar KEEL, « Zeichen der Verbundenheit. Zur Vorgeschichte und Bedeutung der Forderungen von Deuteronomium 6,8f und Par. », dans P. CASETTI *et alii* (éd.), *Mélanges Dominique Barthélemy*, Orbis Biblicus et Orientalis 38, Fribourg/Göttingen, 1981, p. 159-240.
- LE MOYNE 1972 Jean LE MOYNE, *Les Sadducéens, Études bibliques*, Paris, 1972
- LECLANT 1980 Jean LECLANT, « À propos des étuis porte-amulettes », dans R.Y. EBIED et M.J.L. YOUNG (éd.), *Oriental Studies presented to Benedikt S. J. Isserlin*, Leiden, 1980, p. 102-107
- LEMAIRE 1990 André LEMAIRE, « SMR dans la petite inscription de Kilamuwa (Zencirli) », *Syria* 67 (1990), p. 323-327
- LEMAIRE 1991a André LEMAIRE, « Les inscriptions sur plâtre de Deir ‘Alla et leur signification historique et culturelle », dans J. HOFTIJZER et G. VAN DER KOOIJ (éd.), *The Balaam Text From Deir ‘Alla Re-evaluated*, Leiden, 1991, p. 33-57
- LEMAIRE 1991b André LEMAIRE, « Épigraphie », *Transeuphratène* 4 (1991), p. 113-118
- LEMAIRE 1997 André LEMAIRE, Compte-rendu de J. RENZ, *Die althebräischen Inschriften* 1, Darmstadt, 1995, *Bibliotheca Orientalis* 54 (1997), col. 161-166
- LEMAIRE 2001 André LEMAIRE, *Nouvelles tablettes araméennes, Hautes Études Orientales* 34, Genève, 2001
- LEMAIRE 2003 André LEMAIRE, « Amulette phénicienne giblite en argent », dans R. DEUTSCH (éd.), *Shlomo. Studies in Epigraphy, Iconography, History and Archaeology in Honor of Shlomo Moussaieff*, Tel Aviv-Jaffa, 2003, p. 155-174
- LOZACHMEUR, PEZIN 1993 Hélène LOZACHMEUR, Michel PEZIN, « De Tyr : un nouvel étui et son amulette magique à inscription », dans *Homages à Jean Leclant, Études isiaques, Bulletin d'Égyptologie* 106/3 (1993), p. 361-371
- MESHEL 1992 Zeev MESHEL, « Kuntillet ‘Ajrud », dans D.N. FREEDMAN (éd.), *The Anchor Bible Dictionary* IV, K-N, New York, 1992, p. 103-109

- MILIK 1977 Jozef Tadeusz MILIK, « Tefillin, Mezuzot et Targums (4Q128-4Q157) », dans *Qumrân Grotte 4, II/1. Archéologie* par R. DE VAUX, 2. *Tefillin, mezuzot et targums (4Q128-4Q157)* par J.T. MILIK, *Discoveries in the Judaean Desert VI*, Oxford, 1977, p. 33-47
- MÜLLER 2001 Hans-Peter MÜLLER, « Ein phönizischer Totenpapyrus aus Malta », *Journal of Semitic Studies* 46 (2001), p. 251-265
- NAVEH 1989 Joseph NAVEH, « Did Ancient Samaritan Inscriptions Belong to Synagogues ? », dans R. HACHLILI (éd.), *Ancient Synagogues in Israel, BAR International Series* 499, Oxford, 1989, p. 61-63
- NAVEH 2002 Joseph NAVEH, « Script and Inscriptions in Ancient Samaria », dans E. STERN et H. ESHEL (éd.), *The Samaritans*, Jérusalem, 2002, p. 372-381
- NOY, BLOEDHORN 2004 David NOY et Hanswulf BLOEDHORN, *Inscriptiones Judaicae Orientis III, Syria und Cyprus, Text and Studies in Ancient Judaism* 102, Tübingen, 2004
- PARDEE 1998 Dennis PARDEE, « Les documents d'Arslan Tash : authentiques ou faux ? », *Syria* 75 (1998), p. 15-54
- PELLETIER 1962 André PELLETIER, *Lettre d'Aristée à Philocrate, Sources chrétiennes* 89, Paris, 1962
- PISANO 1987 Giovanna PISANO, « Jewelry », dans R.D. BARNETT, C. MENDLESON, *Tharros. A Catalogue of Material in the British Museum from Phoenician and other Tombs at Tharros, Sardinia*, London, 1987, p. 78-95
- PORTEN, YARDENI 1993 Bezalel PORTEN, Ada YARDENI, *Textbook of Aramaic Documents from Ancient Egypt 3. Literature, Accounts, Lists*, Jérusalem, 1993
- QUILLARD 1970-71 Brigitte QUILLARD, « Les étuis porte-amulettes carthaginois », *Karthago* 16 (1970-71), p. 5-32
- QUILLARD 1987 Brigitte QUILLARD, *Bijoux carthaginois II*, Louvain, 1987
- RABINOWITZ 1971 Louis Isaac RABINOWITZ, « Mezuzah », dans *Encyclopaedia Judaica* 11, Jérusalem, 1971, col. 1474-1477
- RENZ 1995 Johannes RENZ, *Die althebräischen Inschriften 1. Text und Kommentar, Handbuch der althebräischen Epigraphik I*, Darmstadt, 1995
- RUIZ CABRERO 2003 Luis A. RUIZ CABRERO, « El estuche on banda magica

- de Moraleda de Zafayona (Granada) : una nueva inscripcion fenicia », *Byrsa (Rivista di arte, cultura e archeologia del Mediterraneo punico)* 1 (2003), p. 85-106
- SADER 1990 H el ene SADER, « Deux  pigraphes ph eniciennes in edites », *Syria* 67 (1990), p. 315-321
- SCHIFFMAN 2000 Lawrence H. SCHIFFMAN, « Phylacteries and mezuzot », dans L.H. SCHIFFMAN et J.C. VANDERKAM ( d.), *Encyclopaedia of the Dead Sea Scrolls II*, Oxford, 2000, p. 675-677
- SCHMITZ 2002 Philip C. SCHMITZ, « Reconsidering a Phoenician Amulet », *Journal of the American Oriental Society* 122 (2002), p. 817-823
- TOV 2000 Emanuel TOV, « Further Evidence for the Existence of a Qumran Scribal School », dans L.H. SCHIFFMAN *et alii* (ed.), *The Dead Sea Scrolls Fifty Years after their Discovery*, J erusalem, 2000, p. 199-216
- DE VAUX 1962 Roland DE VAUX, « I. Arch eologie » dans M. BAILLET, J.T. MILIK, R. DE VAUX, *Les 'petites grottes' de Qumr an, Discoveries in the Judaean Desert III*, Oxford, 1962, p. 1-36
- VEIJOLA 1992 Timo VEIJOLA, « H ore Israel! Der Sinn und Hintergrund von Deuteronomium VI 4-9 », *Vetus Testamentum* 42 (1992), p. 528-541
- WAALER 2002 Erik WAALER, « A Revised Date for Pentateuchal Texts? Evidence from Ketef Hinnom », *Tyndale Bulletin* 53 (2002), p. 29-55
- YADIN 1969 Yigael YADIN, *Tefillin from Qumran (XQPhyl 1-4)*, J erusalem, 1969 (= « Tefillin (Phylacteries) from Qumran (XQPhyl 1-4) », dans *William Foxwell Albright Volume, Eretz-Israel* 9, J erusalem, 1969, p. 60-85)
- YARDENI 1991 Ada YARDENI, « Remarks on the Priestly Blessing on Two Ancient Amulets from Jerusalem », *Vetus Testamentum* 41 (1991), p. 176-185
- ZAMORA 2003 Jos e-Angel ZAMORA, « Textos mágicos y trasfondo mitol ogico : Arslan Tash », *Studi epigrafici e linguistici* 20 (2003), p. 9-23